

le bulletin



TOUS PNC EASYJET
31/07/2012

BS. 12-07-40 EZY

Tél : 01 49 19 58 18

ABROGATION LOI TEPA, EN QUELQUES MOTS



La loi TEPA (Travail Emploi Pouvoir d'Achat de 2007) a été abrogée récemment par l'Assemblée Nationale, cette loi permettait une exonération d'une partie des charges (patronales et salariales) sur les heures supplémentaires ainsi qu'une défiscalisation de ces heures.

Rapidement après la mise en place de la loi TEPA, easyJet, avec les Organisations Syndicales, avaient changé la structure des salaires, afin que chacun, employeur et PNC "y trouvent son compte", le salaire de base avait été baissé, mais on y ajoutait un forfait pour 15 heures supplémentaires. Solution gagnant-gagnants qui, tant que la loi TEPA existait, convenait à tous. Maintenant, et sans entrer dans le débat pour ou contre son abrogation, l'arrêt de cet avantage aura des conséquences sur le montant et la structure de notre salaire ainsi que des conséquences fiscales. Il est important de les connaître.

- Quelles conséquences sur mon salaire ?



Actuellement les salaires sont les suivants :

Grade hors probation	Salaire de base Brut mensuel	Heures supp. mensuelles (sans charges)	Total salaire de base brut mensuel
Hôtesse et Stewards	1486,92€	203,99€	1690,91€
Chefs de Cabine	1824,89€	250,36€	2075,25€

A partir du 1er septembre 2012, la ligne "HEURES SUPPLEMENTAIRES 25%" disparaîtra, le salaire sera :

Grade hors probation	Salaire de base Brut mensuel	Total salaire de base brut mensuel
Hôtesse et Stewards	1690,92€	1690,92€
Chefs de Cabine	2075,25€	2075,25€

Donc dans un premier temps, pas de baisse de salaire brut, mais, parce qu'il y a un mais... sur les 203,99€ (HOT/STW) ou les 250,36€ (CC) qui seront réintégrés au salaire de base, des charges d'environ 21,5% viendront réduire ce montant sur le salaire net entre 40 et 50€/mois selon le grade et l'activité.

- Quelles conséquences fiscales ?

C'est là que, pour nous, PNC easyJet, l'impact se fera le plus sentir. En effet, à partir du 1er août, toutes les heures supplémentaires seront assujetties à l'IR (Impôt sur le revenu), soit, si easyJet est efficace 15 heures pour 2012 (Celles d'août). Néanmoins, sur **notre net imposable**, viendra se greffer à partir de septembre environ 160 à 196€ / mois, (alors même que le **net à payer** aura baissé), somme sur laquelle il y aura de l'IR à payer...

Pour faire plus simple : le salaire net perçu aura baissé, mais le salaire soumis à impôt, lui aura augmenté.

- Au final ?

Pour nous PNC, c'est un retour à la situation de fin 2007, quand la loi TEPA n'existait pas. La fin du "cadeau fiscal" se fera ressentir vraiment lors de la déclaration des revenus 2012 et 2013.



ET LA MUTUELLE, ON EN EST OÙ ?



La décision finale sera prise aujourd'hui, en CE. Deux assureurs restent en lice, Quattrem et Axa. Le CE communiquera les informations concernant le contrat choisi, cette information sera relayée sur le site snpnc.org dans la journée.

PAS OPPOSÉS AUX STANDARDS TANT QU'ILS RESTENT LOGIQUES



Les dernières communications concernant le respect des "uniform standards" ont fait bondir pas mal de PNC. Pour aller plus loin, nous avons déniché quelques perles !

- Nos standards PNC nous interdisent de boire quoique ce soit en marchant en public, après tout, pourquoi pas. D'un autre côté, les standards PNT autorisent la consommation d'eau en marchant en public...(??) 
- Nos standards PNC **nous imposent** d'effectuer le trajet domicile-travail-domicile en uniforme complet, cependant le "people handbook" précise que l'uniforme ne se porte que pendant les heures de travail...(??) 
- Les standards interdisent l'utilisation de grands parapluies, de certains casques réducteurs de bruit etc... Et même pendant le trajet domicile-travail-domicile, donc sur le temps de travail...c'est ça ?

Nous prônons pour plus de logique, de "common sense" et considérons que, tant que tous les signes d'appartenance à la Compagnie sont rendus invisibles (par un pull, un manteau fermé), les PNC devraient avoir le droit d'être libres de leurs mouvements s'ils ne sont pas "au travail". Nous demandons à easyJet d'assouplir ses règles du port de l'uniforme et d'offrir la possibilité, aux PNC qui le souhaitent, de porter un pull ou un manteau cachant toute appartenance à la Compagnie en dehors des heures de travail, ou de fournir un espace vestiaires dans les crewrooms...Encore faut-il qu'elles ne soient pas airside...

Bien entendu, une fois "engagé" (du check-in au check-out et dans les espaces de briefing), nous comprenons que tout PNC doit se plier aux *uniform standards*.

QUEL AVENIR POUR LES CDD EN FRANCE ?

L'annonce de la probable fermeture de la base de Madrid, a généré beaucoup d'interrogations chez nos collègues en CDD à Paris.



La Compagnie n'a pas encore fait connaître sa position quant au sort qu'elle réservera à nos collègues non titulaires. De notre côté au SNPNC, nous considérons que nos collègues ont leur place chez easyJet, et à durée indéterminée. Nous considérons qu'avec la probable fermeture de Madrid, il est naturel d'accueillir nos collègues en exil forcé, cependant le nombre d'avions restera inchangé sur le réseau, ce qui implique, pour nous, que l'intégration possible de collègues venus d'autres bases ne se fasse pas au détriment de nos collègues en CDD. Il en va de même pour les uprankers.

